



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 74800

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le champ d'intervention du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) octroyé pour l'année 2015. Effectivement, l'appel à projets lancé fin 2014 a exclu du champ du FIPD 2015 les initiatives relevant de la prévention dite « primaire », consistant en une action d'éducation à la citoyenneté, pour privilégier la prévention dite « secondaire » axée prioritairement sur une approche de règlement des situations de violence et de délinquance. Alors même que le nombre des incivilités grandit, que la prévention de la délinquance doit faire l'objet de mesures de plus en plus précises et précoces, il apparaît nécessaire de cibler ces actions sur les publics les plus jeunes. Aussi, il lui demande quelle réponse le Gouvernement entend apporter à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74800

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1292

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)